

2.4.1 Organisation du ministère des Affaires extérieures

Le ministère des Affaires extérieures³⁹ est chargé de la gestion et de l'administration de l'Accord de libre-échange au Canada par l'intermédiaire du ministre du Commerce extérieur.

Le sous-ministre du Commerce extérieur et sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, M. Donald Campbell, assume des responsabilités particulières. C'est au sous-ministre adjoint principal et coordonnateur de l'Accord du libre-échange (secteur des États-Unis) qu'incombe principalement la surveillance des questions reliées à l'ALE. Au moment de la rédaction du rapport, ce poste était vacant, la responsabilité en étant confiée au titulaire précédent, M. Donald Campbell, qui est maintenant sous-ministre adjoint.

Le Ministère avait demandé au Conseil du Trésor en 1989 la création d'un nouveau poste de sous-ministre adjoint chargé de l'administration de l'ALE, mais sa demande a été rejetée. Ainsi, la responsabilité de l'Accord a-t-elle été confiée au sous-ministre adjoint principal (secteur des États-Unis) qui a en outre été nommé coordonnateur de l'Accord du libre-échange. M. Konrad von Finkenstein a été nommé sous-ministre adjoint et coordonnateur adjoint pour le libre-échange, Politique et Opération du libre-échange.

Le Ministère a procédé à une réorganisation de ce secteur à l'automne 1989 et a mis sur pied le Groupe Politique et Opération du libre-échange qui regroupe environ 60 personnes exerçant certaines fonctions reliées à la mise en oeuvre de l'ALE à l'intérieur du secteur des États-Unis. Environ le tiers de l'effectif semble consacrer presque tout son temps au libre-échange alors que le reste occupe d'autres fonctions relatives aux échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

Le Groupe Politique et Opération du libre-échange est comptable à M. Konrad von Finkenstein, sous-ministre adjoint et coordonnateur adjoint pour le libre-échange, par l'intermédiaire de deux directeurs généraux : Tony Halliday qui s'occupe de la Direction générale de la gestion du libre-échange, et Doug Waddell, chef de la Direction générale des politiques du libre-échange. À ce groupe s'ajoute la Division des services juridiques de l'Accord de libre-échange sous la direction de Morris Rosenberg.

Un organigramme du Groupe Politique et Opération du libre-échange est joint à l'annexe II.

En août 1989, M. Halliday a été chargé, en sus de ses fonctions, de diriger la partie canadienne au sein du *Groupe de travail sur les subventions et les recours commerciaux* au sein duquel les deux gouvernements négocieront. Un groupe de six responsables à Ottawa

³⁹ L'expression «et du commerce extérieur Canada» a été ajoutée à l'en-tête du Ministère, pour refléter ses attributions et ses deux ministres principaux, mais son nom officiel demeure le ministère des Affaires extérieures. Un troisième ministre, le ministre des Relations extérieures et du Développement international, est chargé, dans le cadre de ses attributions, de la prestation des services consulaires et d'immigration outre-mer ainsi que de la gestion de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dont les opérations relèvent des Affaires extérieures même si les décisions officielles en matière d'aide au développement continuent à incomber au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.